



Municipalité de Blue Sea
Règlement no. 03-07-06 adopté le 7 août 2006
Règlement concernant la tarification pour demande de
dérogation mineure modifiant le règlement 04-11-02B

**CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MRC VALLEE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITE DE BLUE SEA**

Règlement no 03-07-06

Concernant la tarification pour demande de dérogation mineure modifiant le règlement 04-11-02B

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 04-11-02B pour réglementer les dérogations mineures au règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le règlement 04-11-02B;

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de l'assemblée régulière du 3 juillet 2006;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Isabelle Clément propose et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Blue Sea ordonne, statue et décrète par le présent règlement ce qui suit, à savoir:

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2: La municipalité de Blue Sea accepte de modifier le règlement 04-11-02B pour une tarification pour les demandes de dérogations mineures;

ARTICLE 3: La municipalité de Blue Sea modifie l'article 24 du règlement 04-11-02B comme suit, à savoir:

Le requérant doit accompagner sa requête du paiement de 500,00\$ qui comprend l'analyse de la demande, les frais de publication dans un journal local ainsi que les frais du CCU. Cette somme n'est pas remboursable quelque soit le sort réservé à la demande de dérogation mineure. Les frais pourront être modifiés par résolution du conseil municipal.

ARTICLE 4: Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Laurent Fortin
Maire

Manon Guilbault
Directrice générale
Secrétaire-trésorière



Municipalité de Blue Sea
Règlement no. 03-07-06 adopté le 7 août 2006
Règlement concernant la tarification pour demande de
dérogation mineure modifiant le règlement 04-11-02B

Avis de motion	3 juillet 2006
Règlement adopté le	7 août 2006
Résolution no.	AR 4656
Publié le	8 août 2006
En vigueur le	8 août 2006